



---

**Commission économique pour l'Europe****Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information,  
la participation du public au processus décisionnel et l'accès  
à la justice en matière d'environnement****Groupe de travail des Parties à la Convention****Treizième réunion**

Genève, 9-11 février 2011

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et fonctionnement de la Convention:****Programme de travail pour 2012-2014****Projet de décision concernant le programme de travail pour  
2012-2014****Projet établi par le Bureau avec le concours du secrétariat***Résumé*

À sa vingtième réunion, le Groupe de travail des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement est convenu d'inviter les Parties, les signataires et les observateurs à adresser des observations écrites au secrétariat sur les éléments qui pourraient figurer dans le programme de travail pour 2012-2014 et porter, le cas échéant, sur tous les domaines d'intervention du Plan stratégique 2009-2014. Il a demandé au Bureau d'établir avant sa prochaine réunion, avec le concours du secrétariat et en concertation avec les pays chefs de file pour les différentes activités, un projet de programme de travail pour 2012-2014 prenant en compte les observations reçues<sup>1</sup>.

Dans le présent document, il est proposé un projet de décision concernant le programme de travail pour 2012-2014 établi en application de la décision prise par le Groupe de travail des Parties à sa douzième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2010/2) et de la décision prise ensuite par le Bureau de la Réunion des Parties à la Convention à sa vingt-sixième réunion (9 novembre 2010), qui a été élaboré en se fondant sur les observations reçues.

---

<sup>1</sup> Les observations reçues par le secrétariat peuvent être consultées sur la page Web de la treizième réunion du Groupe de travail (<http://www.unece.org/env/pp/wgp.htm>).

Le présent projet n'inclut pas de point se rapportant à un mécanisme d'assistance aux pays dont il a été question à la douzième réunion du Groupe de travail, parce que les observations reçues ne contenaient aucune demande nette d'inclusion de ce point. Parallèlement, afin de faciliter les débats sur les activités futures, le secrétariat établira une note pour déterminer comment un tel mécanisme pourrait fonctionner. Le Groupe de travail pourrait vouloir repousser à la prochaine période intersessions: a) le débat sur la possibilité de mettre en place un tel mécanisme; et b) le projet d'évaluation complète des activités des équipes spéciales créées en vertu de la Convention, compte tenu de la décision qui pourrait être prise à la cinquième réunion des Parties de réorganiser les travaux menés au titre de la Convention.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le présent document dans le but de le présenter pour adoption éventuelle par la Réunion des Parties à la Convention à sa quatrième session qui se tiendra à Chisinau du 15 au 17 juin 2011.

---

## Table des matières

	<i>Page</i>
Projet de décision concernant le programme de travail pour 2012-2014 .....	4
Annexes	
I. Programme de travail de la Convention pour 2012-2014 .....	6
II. Coût estimatif des activités proposées dans le programme de travail pour 2012-2014 devant être financées à partir de sources autres que le budget ordinaire de l'ONU .....	10
III. Aperçu des besoins en personnel financé par des ressources extrabudgétaires devant être couverts par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention d'Aarhus .....	15

*La Réunion des Parties,*

*Rappelant* sa décision I/11 sur les procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail,

*Considérant* le Plan stratégique de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement adopté par la décision III/8, et les dispositions financières adoptées par la décision IV/...,

1. *Adopte* le programme de travail pour la période allant de 2012 à 2014 tel qu'il figure dans l'annexe I à la présente décision et qui comprend des prévisions de dépenses pour chaque décision adoptée par la Réunion des Parties à la Convention à sa quatrième session<sup>2</sup>;

2. *Convient* de l'affectation indicative des ressources et des prévisions de dépenses correspondantes, qui sont indiquées aux annexes I et II, sous réserve d'un examen annuel et, le cas échéant, d'une révision par le Groupe de travail des Parties, fondée sur les rapports annuels communiqués par le secrétariat conformément au paragraphe ... de la décision IV/... concernant les dispositions financières;

3. *Convient également* de veiller à la constance du financement des activités inscrites au programme de travail tout au long de la période allant de 2012 à 2014;

4. *Encourage* les Parties à verser leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention pour une année civile donnée avant la fin de l'année précédente, de façon à couvrir les dépenses de personnel pour assurer le bon fonctionnement du secrétariat, en priorité, ainsi que l'exécution efficace et en temps voulu des activités prioritaires inscrites au programme de travail pour la période 2012-2014;

5. *Réaffirme* qu'elle est résolue à appliquer les Lignes directrices d'Almaty sur la promotion des principes énoncés dans la Convention au sein des instances internationales dans le cadre de toutes les activités inscrites au programme de travail, selon qu'il conviendra;

6. *Décide* d'accorder la priorité générale<sup>3</sup> aux questions relatives au respect et à la mise en œuvre des dispositions, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités;

7. *Décide également* d'accorder une priorité particulière aux questions de fond ci-après:

- a) L'accès à la justice;
- b) La participation du public;

---

<sup>2</sup> Le présent projet de décision concernant le programme de travail pour 2012-2014 sera maintenu à l'étude et modifié en fonction des révisions convenues dans les décisions s'y rapportant.

<sup>3</sup> Outre qu'il donne des explications et des précisions sur l'affectation des ressources proposée dans les annexes, l'ordre de priorité indiqué dans les paragraphes 6 et 7 vise principalement à donner des orientations lorsqu'il y a un écart significatif entre les recettes effectives et les besoins financiers prévus. En cas de pénurie importante de ressources, des économies devront être réalisées, et l'ordre de priorité établi donne une idée des secteurs dans lesquels elles s'imposeront. Si des ressources excédentaires sans affectation particulière existent, l'ordre de priorité fournit des orientations quant à la manière d'utiliser cet excédent. Si les ressources disponibles correspondent aux prévisions de dépenses figurant dans les annexes, les ressources peuvent simplement être utilisées comme il y est indiqué, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'établir d'ordre de priorité supplémentaire.

c) L'accès à l'information;

8. *Appelle* les Parties et invite les signataires, les autres États et les organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales concernées à participer activement aux activités inscrites au programme de travail;

9. *Demande* au secrétariat d'établir un projet de programme de travail pour la période intersessions suivant la cinquième réunion des Parties, y compris une ventilation détaillée des prévisions de dépenses en vue de leur examen et de leur affinement par le Bureau et le Groupe de travail des Parties, au plus tard trois mois avant la cinquième réunion des Parties, pour adoption éventuelle à cette réunion;

10. *Demande en outre* au secrétariat de veiller à ce qu'une estimation des dépenses à prévoir pour chaque projet de décision établi sous sa forme définitive par le Groupe de travail des Parties lors de la période intersessions soit dûment prise en compte dans le projet de programme de travail pour 2015-2017, en temps utile pour l'organisation de la cinquième réunion des Parties afin de permettre aux Parties de mieux hiérarchiser leurs activités et d'inscrire au budget des ressources financières suffisantes pour les réaliser.

## Annexe I

## Programme de travail de la Convention pour 2012-2014

<i>Activité</i>	<i>Objectifs et résultats attendus</i>	<i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>	<i>Méthodes de travail</i>	<i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i>	<i>Domaines d'intervention/objectifs/ activités pertinents du Plan stratégique 2009-2014</i>
I. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Surveiller et faciliter l'application et le respect de la Convention.	Comité d'examen du respect des dispositions	Le Comité d'examen du respect des dispositions examine les rapports, notifications et communications sur les cas d'éventuel non-respect; élabore des décisions et des rapports; mène des missions d'enquête; le secrétariat fait connaître le mécanisme, continue d'alimenter les bases de données de cas et fournit des services d'appui au Comité.	<b>244 750</b>	Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1 Particuliers: I.14
II. Activités de renforcement des capacités	Coordination des activités de renforcement des capacités tendant à aider les pays à donner pleinement effet à la Convention; application des mesures de renforcement des capacités au plan sous-régional.	Secrétariat, en coopération étroite avec d'autres parties prenantes	Réunions de coordination interinstitutions annuelles; ateliers de formation et assistance technique, faisant l'objet, dans la plupart des cas, d'un financement séparé au titre des autres travaux de fond; les activités de renforcement des capacités au niveau national devraient être financées par les partenaires.	<b>60 083</b>	Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1 Particuliers: I.7, 9-13; III.5, 6
III. Sensibilisation et promotion de la Convention, y compris dans le cadre d'une stratégie de communication et de la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales	Sensibiliser le public à la Convention dans l'ensemble de la région de la Communauté économique pour l'Europe (CEE) et au-delà, accroître le nombre de Parties à la Convention, appuyer les initiatives régionales et internationales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.  Ces activités devraient être menées en synergie avec les activités pertinentes du programme de travail du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.	Secrétariat  Bureau de la Réunion des Parties  Groupe de travail des Parties	Participation à des manifestations et processus régionaux et internationaux clefs; recours à des modalités de coopération bilatérale, régionale et internationale pour susciter de l'intérêt pour la Convention, par exemple à la politique européenne de voisinage; appui à des manifestations organisées par d'autres entités; missions dans les pays organisées à la demande des gouvernements des pays d'accueil; mise en œuvre d'une stratégie de communication; gestion du site Web; réalisation de brochures, de publications, de bulletins d'information et d'autres documents, y compris un dossier de promotion de la Convention dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies; rédaction d'articles.	<b>123 833</b>	Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1 Particuliers: I.4, 13; II.1, 4, 5

<i>Activité</i>	<i>Objectifs et résultats attendus</i>	<i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>	<i>Méthodes de travail</i>	<i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i>	<i>Domaines d'intervention/objectifs/ activités pertinents du Plan stratégique 2009-2014</i>
IV. Accès à l'information	<p>Élargissement de l'éventail des informations mises à la disposition du public, y compris les informations relatives aux produits; échange de renseignements et de meilleures pratiques, notamment sur l'accessibilité aux informations relatives à l'environnement détenues par le secteur privé; application des recommandations sur l'utilisation des outils d'information électroniques; conseils sur les politiques et les pratiques pour la mise en œuvre du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus; suivi de l'évolution technique des technologies de l'information et de la communication (TIC).</p> <p>Recours au Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour faciliter la collecte, la diffusion et l'échange d'informations concernant l'application de la Convention au niveau national et les évolutions mondiales et régionales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio.</p>	<p>Équipe spéciale de l'accès à l'information</p> <p>Secrétariat, qui fera appel si nécessaire à du personnel d'appui technique</p>	<p>Réunions de l'Équipe spéciale consécutivement à des ateliers régionaux consacrés aux informations concernant les produits et à l'accessibilité aux informations relatives à l'environnement détenues par le secteur privé; formations en ligne sur les mécanismes d'établissement des rapports; participation à d'autres initiatives régionales appropriées selon que de besoin; les projets pilotes et les activités de renforcement des capacités menés aux niveaux sous-régional et national devraient être financés par les partenaires.</p> <p>Gestion centrale du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus; fourniture de conseils aux points nodaux nationaux d'information du mécanisme d'échange d'informations et coordination de ces points; échange d'informations et promotion des outils électroniques en entretenant les bases de données en ligne contenant la jurisprudence et les rapports nationaux d'exécution, et en publiant en ligne les études de cas sur: a) la participation du public au niveau national; b) la participation du public aux travaux des instances internationales; et c) le développement d'une version électronique interactive actualisée du Guide d'application.</p>	<b>124 083</b>	<p>Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1</p> <p>Particuliers: I.4, 7, 8, 9; III.2, 5</p>
V. Participation du public	<p>Coordonner les échanges d'informations en rassemblant des études de cas, en ce qui concerne l'application des articles 6, 7 et 8 de la Convention; identifier les difficultés communes d'application et les principaux obstacles à une participation effective du public aux niveaux régional, sous-régional et national dans l'optique d'une meilleure application des dispositions de la Convention</p>	<p>Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel</p> <p>Secrétariat</p>	<p>Réunions de l'Équipe spéciale; ateliers; collecte d'études de cas et d'informations sur les obstacles à l'application par l'intermédiaire des mécanismes susmentionnés; réalisation d'études selon que de besoin; élaboration de recommandations.</p> <p>Examen des possibilités de synergie et de coopération avec les organes concernés au titre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur</p>	<b>105 500</b>	<p>Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1</p> <p>Particuliers: I.4, 9, 12, 15; III.3, 4, 5, 7</p>

<i>Activité</i>	<i>Objectifs et résultats attendus</i>	<i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>	<i>Méthodes de travail</i>	<i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i>	<i>Domaines d'intervention/objectifs/ activités pertinents du Plan stratégique 2009-2014</i>
	relatives à la participation du public au processus décisionnel; élaborer des projets de recommandations ayant pour objet d'améliorer l'application, notamment sous l'angle des domaines thématiques.		l'environnement dans un contexte transfrontière et de son Protocole sur l'évaluation stratégique environnementale; du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux; et de l'Association nationale des commissions locales d'information des activités nucléaires (ANCLD).		
VI. Accès à la justice	Application des recommandations adoptées aux deuxième et troisième réunions des Parties; échange d'informations sur les bonnes pratiques; sensibilisation du public aux dispositions de la Convention sur l'accès à la justice et renforcement des capacités parmi les principaux groupes de parties prenantes tels que les membres de l'appareil judiciaire et d'autres juristes.	Équipe spéciale de l'accès à la justice Secrétariat, qui fera appel si nécessaire aux services d'experts	Réunions de l'Équipe spéciale; atelier sous-régional sur le renforcement des capacités s'appuyant sur les documents produits par l'Équipe spéciale; renforcer la coopération avec les réseaux existants de juges et autres juristes; élaboration de documents d'analyse et de formation; rassemblement et examen d'études de cas.	<b>137 334</b>	Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1 Particuliers: I.4, 10, 11; III.6
VII. Organismes génétiquement modifiés (OGM)	Appuyer la mise en œuvre de la Convention dans ce domaine ainsi que l'application des Principes directeurs relatifs aux OGM, par le biais notamment de la promotion de l'échange d'informations sur les bonnes pratiques; promouvoir l'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention adopté par la décision II/1.	Secrétariat, en coopération étroite avec d'autres parties prenantes	Recours au Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour faciliter l'échange d'informations sur les bonnes pratiques; atelier d'experts; coopération avec les organes pertinents créés en vertu du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.	<b>43 584</b>	Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1 Particuliers: II.3
VIII. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres interactions avec les organismes et processus internationaux concernés	Promouvoir l'application des principes de la Convention dans toutes les activités menées au titre de la Convention, selon qu'il convient et dans le cadre des travaux d'organismes et processus internationaux concernés, par le biais notamment de la promotion de recommandations sur les outils d'information électroniques et les directives relatives à la participation du public aux réunions d'instances internationales et le suivi de leur mise en œuvre.	Secrétariat Bureau de la Réunion des Parties Groupe de travail des Parties	Réunions du Groupe de travail des Parties afin de superviser les progrès accomplis en matière de promotion de l'application des principes de la Convention dans les instances internationales et de surmonter les difficultés rencontrées dans l'application du paragraphe 7 de l'article 3 de la Convention; participation aux travaux des instances internationales concernées; réalisation d'activités conjointes avec d'autres conventions et processus multilatéraux.	<b>30 250</b>	Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1 Particuliers: II.6, 7; III.7



<i>Activité</i>	<i>Objectifs et résultats attendus</i>	<i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>	<i>Méthodes de travail</i>	<i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i>	<i>Domaines d'intervention/objectifs/activités pertinents du Plan stratégique 2009-2014</i>
IX. Coordination et supervision des activités entre les sessions	Coordination et supervision des activités menées au titre de la Convention. Élaboration des résultats de fond de la cinquième réunion des Parties (par exemple, mise au point du futur programme de travail et du plan stratégique 2015-2020; examen de la mise en œuvre du programme de travail 2012-2014 et du plan stratégique 2009-2014).	Groupe de travail des Parties Bureau de la réunion des Parties	Réunions du Groupe de travail, réunions du Bureau et consultations par voie électronique entre les membres du Bureau.	<b>40 000</b>	Domaines d'intervention I à III
X. Cinquième réunion ordinaire des Parties	Voir l'article 10 de la Convention.	Réunion des Parties	Réunion des Parties.	<b>152 916</b>	Domaines d'intervention I à III
XI. Mécanisme d'établissement de rapports	Établissement de rapports nationaux d'exécution et de rapports de synthèse.	Secrétariat, qui fera appel à des experts et à du personnel d'appui administratif si nécessaire Comité de l'examen du respect des dispositions	Élaboration et traitement des rapports nationaux d'exécution. Analyse des rapports et établissement de rapports de synthèse. Adaptation des directives pour l'établissement des rapports, selon que de besoin.	<b>43 333</b>	Domaine d'intervention I
XII. Domaines de soutien horizontal	Soutien global couvrant plusieurs domaines de fond du programme de travail.	Secrétariat	Appui du secrétariat, formation de personnel, matériel.	<b>129 000</b>	Domaines d'intervention I à III
<b>Total</b>				<b>1 234 666</b>	
Dépenses d'appui au programme (13 %)				<b>160 507</b>	
<b>Total</b>				<b>1 395 173</b>	

## Annexe II

### Coût estimatif des activités proposées dans le programme de travail pour 2012-2014 devant être financées à partir de sources autres que le budget ordinaire de l'ONU<sup>a</sup>

Activités	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. <sup>b</sup>			Période 2012-2014 moyenne annuelle Notes
		2012	2013	2014	
<i>I. Mécanisme d'examen du respect des dispositions</i>					
Personnel	Administrateurs: deux fonctionnaires P-3: un à 65 % et l'autre à 20 %	114 750	114 750	114 750	114 750 <sup>c</sup>
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Membres du Comité, autres participants (quatre réunions du Comité d'examen du respect des dispositions par an)	70 000	70 000	70 000	70 000
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions d'experts	10 000	10 000	10 000	10 000
Sous-traitance	Contrats de consultants (traduction extérieure, conseils d'expert)	50 000	50 000	50 000	50 000
<b>Total partiel</b>		<b>244 750</b>	<b>244 750</b>	<b>244 750</b>	<b>244 750</b>
<i>II. Activités de renforcement des capacités</i> <sup>d</sup>					
Personnel	Administrateurs: deux fonctionnaires P-3: un à 15 % et l'autre à 10 %	33 750	33 750	33 750	33 750 <sup>c</sup>
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (réunion annuelle des partenaires prenant part aux activités de renforcement des capacités)	5 000	5 000	5 000	5 000
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Ateliers, séminaires, formations	8 000	8 000	8 000	8 000
Sous-traitance	Contrats de consultants (activités de renforcement des capacités, matériels, études)	10 000	20 000	10 000	13 333
<b>Total partiel</b>		<b>56 750</b>	<b>66 750</b>	<b>56 750</b>	<b>60 083</b>
<i>III. Sensibilisation et promotion de la Convention</i>					
Personnel	Administrateurs, trois fonctionnaires P-3: un à 20 % et deux à 5 %	40 500	40 500	40 500	40 500 <sup>c</sup>

Activités	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. <sup>b</sup>			Période 2012-2014 moyenne annuelle Notes
		2012	2013	2014	
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts)	Participation à des manifestations et à des missions dans les pays en vue de promouvoir la Convention	25 000	25 000	25 000	25 000
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance couvrant la participation à des manifestations dignes d'intérêt lorsque aucune autre source de financement n'est disponible	25 000	25 000	25 000	25 000
Sous-traitance	Contrats de consultants (publications, supports de promotion)	50 000	25 000	25 000	33 333 <sup>e</sup>
<b>Total partiel</b>		<b>140 500</b>	<b>115 500</b>	<b>115 500</b>	<b>123 833</b>
<i>IV. Accès à l'information</i>					
Personnel	Administrateur: un fonctionnaire P-3 à 45 %	60 750	60 750	60 750	60 750 <sup>c</sup>
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (deux manifestations: réunions de l'Équipe spéciale consécutivement aux ateliers régionaux)	25 000	25 000	5 000	18 333
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	5 000	5 000	5 000	5 000
Sous-traitance	Contrats de consultants (assistance technique pour l'entretien et la mise à jour; formation des experts nationaux; collecte et examen des études de cas sur les outils d'information électroniques; alimentation de la base de données sur la jurisprudence; rapports nationaux d'exécution; base de données sur la participation du public et sur la participation du public aux instances internationales)	40 000	40 000	40 000	40 000
<b>Total partiel</b>		<b>130 750</b>	<b>130 750</b>	<b>110 750</b>	<b>124 083</b>
<i>V. Participation du public</i>					
Personnel	Administrateur: un fonctionnaire P-3 à 30 %	40 500	40 500	40 500	40 500 <sup>c</sup>
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (trois manifestations: réunions de l'Équipe spéciale consécutivement aux ateliers thématiques)	35 000	35 000	35 000	35 000
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	5 000	5 000	5 000	5 000
Sous-traitance	Contrats de consultants (élaboration de la documentation de base, recueil et examen des études de cas)	35 000	25 000	15 000	25 000
<b>Total partiel</b>		<b>115 500</b>	<b>105 500</b>	<b>95 500</b>	<b>105 500</b>

Activités	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. <sup>b</sup>			Période 2012-2014 moyenne annuelle Notes
		2012	2013	2014	
<b>VI. Accès à la justice</b>					
Personnel	Administrateurs: deux fonctionnaires P-3: un à 25 % et l'autre à 15 %	54 000	54 000	54 000	54 000 <sup>c</sup>
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (trois réunions de l'Équipe spéciale et un atelier sous-régional sur le renforcement des capacités)	35 000	50 000	35 000	40 000
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions d'experts	5 000	10 000	5 000	6 667
Sous-traitance	Contrats de consultants (recueil et examen d'études de cas en cours)	30 000	50 000	30 000	36 667
<b>Total partiel</b>		<b>124 000</b>	<b>164 000</b>	<b>124 000</b>	<b>137 334</b>
<b>VII. Organismes génétiquement modifiés (OGM)</b>					
Personnel	Administrateur: un fonctionnaire P-3 à 15 %	20 250	20 250	20 250	20 250 <sup>c</sup>
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (atelier)	0	35 000	0	11 667
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	5 000	5 000	5 000	5 000
Sous-traitance	Contrats de consultants (études d'experts)	5 000	10 000	5 000	6 667
<b>Total partiel</b>		<b>30 250</b>	<b>70 250</b>	<b>30 250</b>	<b>43 584</b>
<b>VIII. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres interactions avec des organismes et processus internationaux concernés</b>					
Personnel	Administrateur: un fonctionnaire P-3 à 15 %	20 250	20 250	20 250	20 250 <sup>c</sup>
Sous-traitance	Contrats de consultants (études d'experts)	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Total partiel</b>		<b>30 250</b>	<b>30 250</b>	<b>30 250</b>	<b>30 250</b>
<b>IX. Coordination et supervision des activités entre les sessions</b>					
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (réunions du Groupe de travail des Parties, réunions du Bureau)	40 000	40 000	40 000	40 000
<b>Total partiel</b>		<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
<b>X. Cinquième réunion ordinaire des Parties</b>					
Personnel	Administrateurs: quatre fonctionnaires P-3: un à 60 % et trois à 5 %	101 250	101 250	101 250	101 250 <sup>c</sup>

Activités	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. <sup>b</sup>			Période 2012-2014 moyenne annuelle Notes
		2012	2013	2014	
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (cinquième réunion des Parties)	0	0	130 000	43 333
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance prévues pour la cinquième réunion des Parties	0	0	25 000	8 333
<b>Total partiel</b>		<b>101 250</b>	<b>101 250</b>	<b>256 250</b>	<b>152 916</b>
<i>XI. Mécanisme d'établissement de rapports [les montants sont susceptibles d'augmenter en fonction de la décision concernant les rapports nationaux d'exécution]</i> <sup>f</sup>					
Sous-traitance	Contrats de consultants (conseils, traitement des rapports nationaux, rapport de synthèse)	0	35 000	35 000	23 333
Services de secrétariat (G-5)	Aider au traitement des rapports	0	20 000	40 000	20 000 <sup>g</sup>
<b>Total partiel</b>		<b>0</b>	<b>55 000</b>	<b>75 000</b>	<b>43 333</b>
<i>XII. Domaines de soutien horizontal</i>					
Dépenses d'appui technique	Ordinateurs, matériel, services externes d'impression	6 000	6 000	6 000	6 000
Services de secrétariat (G-5)	Appui général	120 000	120 000	120 000	120 000 <sup>h</sup>
Formation du personnel	Diverses activités de perfectionnement des compétences	3 000	3 000	3 000	3 000
<b>Total partiel</b>		<b>129 000</b>	<b>129 000</b>	<b>129 000</b>	<b>129 000</b>
<b>Total</b>		<b>1 143 000</b>	<b>1 253 000</b>	<b>1 308 000</b>	<b>1 234 666</b>
Dépenses d'appui au programme 13 %		148 590	162 890	170 040	160 507
<b>Total général</b>		<b>1 291 590</b>	<b>1 415 890</b>	<b>1 478 040</b>	<b>1 395 173</b>

<sup>a</sup> Les chiffres sont arrondis. Ils sont susceptibles de changer en fonction des règles administratives de l'ONU.

<sup>b</sup> Les coûts estimatifs donnés dans ce tableau correspondent uniquement aux dépenses qui devraient être couvertes par des contributions volontaires faites conformément aux dispositions financières de la Convention, qui peuvent prendre la forme de versements au Fonds d'affectation spéciale ou de contributions en nature. Ils ne comprennent pas les dépenses qui seront en principe financées par le budget ordinaire de l'ONU ou par d'autres sources. Le secrétariat s'efforcera d'utiliser les ressources de façon à maintenir un niveau d'effectifs stable et à accroître la dotation en effectifs financés sur des fonds extrabudgétaires uniquement s'il considère que ce financement s'inscrira dans la durée.

<sup>c</sup> Les prévisions de dépenses liées aux postes d'administrateur sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque domaine d'activité par la somme des coûts salariaux annuels prévus à la classe indiquée.

- <sup>d</sup> Cette catégorie d'activités englobe les activités de renforcement des capacités dans des domaines se rapportant à la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités relatives à un domaine spécifique visé par la Convention (outils d'informations électroniques, accès à la justice, par exemple) relèvent de ce domaine.
- <sup>e</sup> Conformément à la pratique en vigueur par le passé, certaines publications devraient être financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU.
- <sup>f</sup> Ces montants n'incluent pas les dépenses pour les services d'impression externes et de traduction des rapports nationaux d'exécution qui pourraient se situer entre 50 000 et 150 000 dollars. Le secrétariat sera en mesure d'établir une estimation plus précise de ces dépenses au cours de la période 2013-2014.
- <sup>g</sup> Cet agent de classe G-5 participera également aux préparatifs administratifs de la cinquième réunion des Parties.
- <sup>h</sup> Le montant des services de secrétariat d'agents de classe G-5 à 50 % financés par des ressources extrabudgétaires tout au long de la période triennale est estimé à 60 000 dollars par an, compte tenu des règles de l'ONU en matière de ressources humaines. Si le coût du personnel actuellement financé au titre des dépenses d'appui au programme 13 % devait ne plus être couvert par ce poste, il faudrait faire passer les services de secrétariat d'agents de classe G-5 à 100 % tout au long de la période triennale.

## Annexe III

### **Aperçu des besoins en personnel financé par des ressources extrabudgétaires devant être couverts par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention d'Aarhus<sup>4</sup>**

L'estimation des besoins en personnel pour la période 2012-2014 présentée ci-dessous s'inspire des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail 2009-2011 pour lequel les prévisions pour services en personnel financé par des ressources extrabudgétaires étaient inférieures à celles figurant dans le présent document. Au cours de la période 2009-2011, le secrétariat a dû augmenter ses effectifs pour garantir la bonne exécution du programme de travail. Afin d'éviter le recours ponctuel à du personnel supplémentaire, l'estimation qui suit a été élaborée de façon à donner un aperçu des besoins en personnel qui soit le plus proche possible des exigences réelles de la mise en œuvre du programme de travail. Les informations ci-après sont également reprises sous forme de tableau à la page suivante, par souci de clarté.

**a) Un juriste de classe P-3<sup>5</sup>**

Responsable des questions liées au Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus (65)<sup>6</sup>; des travaux sur l'accès à la justice (25); de l'information et de la promotion (5); et de l'appui aux principaux organes créés en vertu de la Convention ainsi que de l'assistance juridique du secrétariat (5).

**b) Un spécialiste de la communication et de l'information de classe P-3<sup>7</sup>**

Responsable des outils d'information électroniques, du Centre d'échange d'informations d'Aarhus et de la gestion du contenu du site Web (45); des questions de sensibilisation, d'information et de promotion de la Convention et du Protocole sur les rejets et transferts de polluants (RRTP), des relations avec les médias (20)<sup>8</sup> et de la promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres interactions avec des organismes et

<sup>4</sup> Le secrétariat est actuellement assuré par trois agents dont les postes sont financés sur le budget ordinaire de l'ONU: un agent de classe P-4, un agent de classe P-2 et un agent de classe G-5 à 50 %. Un poste d'assistant de programme de classe G-3 est financé au titre des dépenses d'appui au programme 13 %. Le contrat de ce dernier ne sera prorogé que si le Fonds d'affectation spéciale de la Convention dispose des montants suffisants au titre des dépenses d'appui au programme.

<sup>5</sup> Ce poste est actuellement occupé par un juriste de classe P-3 chargé, entre autres, d'assister le Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus, de travailler sur les questions relatives à l'accès à la justice et d'apporter ses compétences juridiques au secrétariat.

<sup>6</sup> Les chiffres indiqués entre parenthèses dans la présente annexe correspondent au pourcentage du temps de travail consacré par chaque agent aux différentes tâches par rapport à un poste à temps complet.

<sup>7</sup> Ce poste est actuellement occupé par un responsable de la gestion de l'information sur l'environnement qui travaille à la fois pour la Convention et pour le Protocole sur les RRTP et s'occupe, entre autres, de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP, du Comité d'examen du respect des dispositions et du Bureau sur les RRTP, de PRTR.net, du Centre d'échange d'informations d'Aarhus; des outils d'information électroniques, des questions de sensibilisation et de promotion relatives à la Convention et au Protocole.

<sup>8</sup> Le temps de travail prévu pour les activités d'information a été calculé en fonction de l'importance actuelle de ces activités; si celle-ci devait s'accroître, il faudrait augmenter les dotations en personnel pour ce domaine.

processus internationaux concernés (15); de la coordination des activités de renforcement des capacités (15); et de l'appui aux principaux organes créés en vertu de la Convention (5).

**c) Un environnementaliste de classe P-3<sup>9</sup>**

Responsable des travaux sur la participation du public aux processus décisionnels (30); des organismes génétiquement modifiés (15); de la fourniture d'un appui au Comité d'examen du respect des dispositions (20); des principaux organes créés en vertu de la Convention (5); de la fourniture d'un appui aux activités liées à l'accès à la justice (15), au renforcement des capacités (10) et à la sensibilisation du public (5).

**d) Un environnementaliste de classe P-3**

Il faudra peut-être s'attacher les services d'un autre fonctionnaire de classe P-3 à plein temps pendant huit mois de l'année où se tiendra la cinquième session de la Réunion des Parties (2014) afin d'aider à organiser cette session, et notamment de coordonner les questions logistiques et financières avec le pays hôte, de superviser les demandes de participation et de vérifier les pouvoirs de représentation, et d'aider à l'élaboration de la documentation pour la réunion.

**e) Un assistant de programme de classe G-5**

Responsable du traitement des documents et du soutien administratif horizontal, notamment pour le Groupe de travail des Parties, la Réunion des Parties, le Bureau du Comité d'examen du respect des dispositions, des contacts avec les centres de liaison nationaux, des rapports nationaux, de la participation du public, y compris aux travaux des instances internationales, de l'accès à la justice, des outils d'information électroniques, et du renforcement des capacités.

---

<sup>9</sup> Ce poste est actuellement occupé par un environnementaliste de classe P-3 qui est chargé, entre autres, des activités relatives à la participation du public aux travaux des instances internationales; des organismes génétiquement modifiés; du Guide d'application de la Convention d'Aarhus; de l'information et des activités de renforcement des capacités; de l'appui au Comité d'examen du respect des dispositions. Ces tâches seront réparties entre les détenteurs des postes mentionnés aux points b) et c).



## Estimation des besoins en personnel financé sur des fonds extrabudgétaires pour la période 2012-2014

(Les chiffres du tableau indiquent le pourcentage de temps de travail de chaque agent par rapport à un poste à temps complet (soit 100 %))

Poste	Domaine d'activité							
	Accès à la justice	Sensibilisation et promotion, y compris des Lignes directrices d'Almaty et d'autres interactions avec les organismes et processus internationaux concernés	Renforcement des capacités	Comité d'examen du respect des dispositions	Organismes génétiquement modifiés	Accès à l'information, y compris gestion des outils d'information électroniques, du Centre d'échange d'informations d'Aarhus et du site Web	Participation du public aux processus décisionnels	Groupe de travail des Parties, Réunion des Parties, Bureau et tâches générales
a) Agent de classe P-3 à plein temps	25	5		65				5
b) Agent de classe P-3 à plein temps		35	15			45		5
c) Agent de classe P-3 à plein temps	15	5	10	20	15		30	5
d) Agent de classe P-3 à 60 %								60
e) Agent de classe G-5 à plein temps	10	10	10	10	10	10	10	30